

Communiqué de Presse

Le SIPPEREC¹ attribue la délégation de service public sur les courants porteurs en ligne à la société MECOLEC.

Ce projet de grande ampleur fondera le développement de cette technologie sur la boucle locale en zone urbaine.

Le réseau qui devrait desservir à terme 1,5 millions de foyers répartis sur 86 communes permettra aux opérateurs de proposer au grand public des offres compétitives en matière de téléphone et d'accès à Internet haut débit et aux collectivités locales tout un ensemble de services.

Le comité du SIPPEREC, dans sa séance du 30 mars, vient d'attribuer la délégation de service public sur les courants porteurs en ligne à la société MECOLEC.

Jacques Poulet, président du SIPPEREC et maire de Villetaneuse, s'est félicité de l'aboutissement de cette procédure lancée en juillet 2004.

« Le SIPPEREC valorise ainsi le réseau de distribution électrique qui appartient aux collectivités locales et est exploité par EDF réseau de distribution (ERD). Les expérimentations menées depuis 2002 ont montré que le service proposé de téléphonie et d'Internet est de qualité et qu'il ne perturbe en rien le réseau de distribution électrique.

Les opérateurs, clients du délégataire, pourront proposer à leur clientèle une offre différente de celle aujourd'hui offerte par le dégroupage, une offre compétitive qui s'affranchit des contraintes opérationnelles de l'ADSL et de l'abonnement téléphonique.

Cette boucle locale alternative a le grand avantage de pouvoir être déployée sur un réseau existant et ne nécessite aucun travaux de génie civil. »

Cette offre pourrait être élargie à de nouveaux services liés à la distribution électrique. Avec l'ouverture du marché de l'électricité, de nouveaux besoins apparaissent en matière de services. Les CPL devraient aussi permettre d'améliorer la gestion et la sécurité du réseau basse tension. »

Le Président de MECOLEC ajoute :

« Pour nous, il s'agit d'une réelle opportunité de développement et d'une vitrine au niveau mondial de nos compétences. Nous sommes très confiants dans l'aboutissement favorable de ce projet qui validera définitivement une technologie vouée à un très grand avenir.

Les courants porteurs en ligne offrent de réels avantages techniques et seront très compétitifs. L'autre aspect important est toute la déclinaison de cette offre au niveau d'autres applications et notamment la vidéosurveillance en milieu urbain. »

¹ Le SIPPEREC regroupe 86 communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, des Yvelines et du Val d'Oise. Il est autorité concédante pour une infrastructure fibre noire IRISE à travers un contrat de concession avec la société Irisé et deux réseaux câblés avec Lyonnaise Communications/Noos en cours de construction. Deux autres délégations de service public sont en cours de procédure : DSP fibre optique à l'abonné pour les zones à forte densité économique des communes adhérentes à la compétence télécommunications du syndicat et DSP troisième plaque élargie de fibre optique à l'abonné pour les publics résidentiels de 13 communes

La délégation de service public en quelques mots

Déléataire : MECELEC.

Durée de la concession : 15 ans

Missions du délégataire : concevoir, déployer, exploiter, commercialiser à des opérateurs un réseau d'accès télécom construit sur le réseau électrique de distribution dont le SIPPEREC est propriétaire.

Couverture du territoire : déploiement en 5 phases sur l'ensemble des communes adhérentes à la compétence « réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication » du SIPPEREC.

La durée totale du déploiement ne pourra excéder 63 mois.

Raccordement de 7.714 postes de transformation, 130.000 immeubles, 1.550.000 foyers.

Montant des investissements : 155,6 M€, dont 90,5 M€ d'investissements de premier établissement, à la seule charge du délégataire, sans financement des collectivités locales.

Catalogue des services : Le service proposé aux opérateurs de communications électroniques ou utilisateurs de réseau indépendant est un service de transport entre le point d'accès des utilisateurs finals (prises électriques) et le point d'accès des opérateurs. Ce service de transport est composé d'un service de voix, d'un service d'accès à Internet haut débit et de services pour l'usage collectif (vidéosurveillance, contrôle d'accès, ...).

Offres qui pourraient être proposées par les opérateurs : téléphonie illimitée en local et national et/ou internet à 1 Mb/s constant minimum. Le service téléphonique pourra être proposé seul.

Les caractéristiques de ces offres pourront évoluer afin de s'adapter à l'augmentation attendue des performances des équipements CPL et aux besoins nouveaux exprimés par l'ensemble des acteurs du marché des services haut débit.

Contacts :

SIPPEREC : Catherine Dumas
(cdumas@sipperec.fr - 01 44 74 32 09)

MECELEC :
Actus Lyon
Amalia Naveira / Relations analystes/investisseurs – anaveira@actus.fr -
Tél. : 04 72 18 04 92 -
Marie-Claude Triquet / Relations presse – mctriquet@actus.fr
Tél. : 04 72 18 04 93 –

Accompagner le développement de la boucle locale

Au-delà de l'impact déterminant de l'infrastructure de fibre noire Irisé pour le développement du très haut débit sur la première couronne de Paris, qui permet aux opérateurs et utilisateurs d'accéder à des nœuds de concentration de trafic importants, il est également nécessaire de soutenir le développement des offres de réseaux et de services de communications électroniques sur le périmètre de la boucle locale. Ce développement de la boucle locale constitue en effet un maillon essentiel du développement de la concurrence, indispensable au développement du haut débit et à la diversification des services proposés au public.

C'est pourquoi le SIPPAREC s'est engagé depuis plusieurs années dans le déploiement des réseaux câblés et le développement d'infrastructures complémentaires. Les courants porteurs en ligne, qui utilisent une infrastructure existante, celle du réseau de distribution électrique, propriété des collectivités locales, apparaissent désormais comme une solution opérationnelle, capable de stimuler le développement du marché de la boucle locale.

La procédure engagée par le SIPPAREC

C'est en juillet 2004 que le SIPPAREC a fait paraître la publicité concernant le lancement de la délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur la boucle locale électrique sur le territoire des communes adhérentes à la compétence « Réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication » du Syndicat.

L'avis d'appel public est paru le 11 novembre 2004 au JOUE et le 24 novembre au BOAMP. 5 sociétés se sont portées candidates en janvier 2005 pour ce projet :

- Mecelec
- Broadnet France (groupe Altitude Télécom)
- Cegelec
- Axione
- LD Collectivités, en groupement avec Schneider Electric.

Deux offres ont finalement été présentées en juin 2005 : l'une présentée par le groupement formé par les sociétés LD Collectivités et Schneider Electric, l'autre par la société Mecelec.

Le 30 mars 2006 le Comité syndical a décidé d'attribuer la concession de service public à l'entreprise MECELEC

Premier projet en France et au monde portant sur un déploiement d'une telle ampleur, cette délégation de service public aura valeur de test pour le marché de la technologie CPL sur la boucle locale en zone urbaine. Le projet concernerait à terme au total 86 communes soit un potentiel de 1,5 millions foyers et 7714 postes de transformation.

Les missions du délégataire

MECELEC devra concevoir, déployer, exploiter, commercialiser à des opérateurs un réseau d'accès télécom construit sur le réseau électrique de distribution dont le SIPPAREC est propriétaire.

Il s'agira de :

- constituer le réseau CPL en installant des équipements CPL dans les postes de transformation et les colonnes montantes des immeubles,
- exploiter le réseau télécom ainsi constitué,
- commercialiser cette capacité de transport auprès des fournisseurs de service (téléphonie et accès Internet haut débit).

Durée de la concession : 15 ans

Couverture du territoire et calendrier de mise en œuvre

Le déploiement du réseau sera réalisé en 5 phases successives dont la durée totale ne pourra excéder 63 mois.

phase 1 : 3% du territoire concerné, soit le déploiement sur 2 premières communes (Courbevoie et Rosny-sous-Bois) - équipement de 291 postes- 64.000 foyers potentiellement raccordables.

phase 2 : 20% du territoire, soit 11 communes supplémentaires et l'équipement de 1374 nouveaux postes - 320.000 foyers potentiellement raccordables.

phase 3 : 43% du territoire, soit l'équipement de 23 communes supplémentaires et 2067 postes - 428.000 foyers potentiellement raccordables.

phase 4 : 75% du territoire, soit l'équipement de 2953 postes pour 32 communes supplémentaires, soit 592.000 foyers potentiellement raccordables).

phase 5 : 83% du territoire pour 5281 postes dans 18 communes soit 147.000 foyers potentiellement raccordables

Tout déploiement sera précédé par le lancement d'une opération de souscription qui permettra de pré-commercialiser auprès de l'ensemble des acteurs intéressés (opérateurs de télécommunications, dont les fournisseurs d'accès à Internet, et utilisateurs de réseaux indépendants) les lignes dont la livraison est prévue.

La première phase, limitée au déploiement sur les deux communes de Courbevoie et Rosny-sous-Bois doit permettre à la fois de finaliser les conditions de mise en œuvre du projet et de vérifier l'intérêt des acteurs du marché pour cette offre nouvelle.

Montant des investissements

155,6 M€, dont 90,5 M€ d'investissements de premier établissement, à la seule charge du délégataire, sans financement des collectivités locales.

Cet investissement recouvre notamment les dépenses d'équipement nécessaires pour les 7.714 postes de transformation et les 130.000 immeubles qu'il est prévu de raccorder au réseau CPL dans le cadre du projet.

Catalogue des services proposés par le délégataire

Le service proposé aux usagers (tout opérateur de communications électroniques ou utilisateur de réseau indépendant) est un service de transport entre le point d'accès des utilisateurs finals (prises électriques) et le point d'accès Usager. Ce service de transport est composé d'un service de voix, d'un service d'accès à Internet haut débit et d'un service pour usage collectif (vidéosurveillance, contrôle d'accès, ...).

L'offre proposée aux opérateurs, clients du réseau CPL

Le service téléphonique pourra être proposé seul.

Les services et les tarifs mis en œuvre par le délégataire (10€ HT maximum par mois et par liaison) devraient permettre aux opérateurs usagers de proposer à leurs clients résidentiels des offres de téléphonie IP compétitives permettant des communications illimitées en local et national.

Un service d'accès à Internet haut débit pourra également être proposé par les opérateurs usagers du réseau CPL, à 1 Mb/s constant minimum pour commencer.

L'offre complète, combinant téléphonie et accès Internet haut débit, fournie par le délégataire aux opérateurs usagers au prix maximum de 15€ HT par mois et par liaison devrait permettre à ces derniers de proposer à leurs clients finals des offres de détail très concurrentielles.

Les caractéristiques de ces offres pourront évoluer afin de s'adapter à l'augmentation attendue des performances des équipements CPL et aux besoins nouveaux exprimés par l'ensemble des acteurs du marché des services haut débit.

Une offre qui pourrait à terme être élargie à de nouveaux services liés à la distribution d'énergie électrique

L'ouverture des marchés en matière d'énergie va nécessairement contribuer à renforcer le besoin pour l'ensemble des acteurs de moyens de communication entre les comptages et les systèmes d'information.

Le distributeur électrique, les fournisseurs ainsi que les abonnés pourraient ainsi souhaiter à l'avenir recourir à des dispositifs dynamiques de relève ou de facturation à distance grâce au réseau CPL afin de gérer de façon plus efficace la charge du réseau électrique et disposer de nouveaux outils en matière de politique de maîtrise de l'énergie.

Le réseau CPL pourrait également fournir au distributeur électrique des outils de surveillance plus efficaces pour améliorer la sécurité et la fiabilité du réseau.

Une suite logique des expérimentations menées par le SIPPAREC

Le SIPPAREC a engagé en 2002, en partenariat avec EDF et plusieurs opérateurs de télécommunications, un programme d'expérimentations destiné à valider la pertinence au plan technique et économique de la technologie des courants porteurs en ligne (CPL) pour mettre en œuvre des services de télécommunications à partir des supports des réseaux de distribution publique d'électricité.

Une première série d'expérimentations, conduites sur le territoire des communes de Courbevoie, Levallois-Perret et Nanterre, et Rosny sous Bois en partenariat avec les opérateurs Tele2, Tiscali Télécom, et ADP Télécom a permis de tester le recours à la boucle locale électrique pour mettre en place une offre d'accès Internet haut débit à destination des particuliers et des entreprises. C'est ainsi qu'environ 1500 utilisateurs ont pu tester ce service.

D'autres tests ont suivi en partenariat avec l'opérateur Neuf Télécom sur la commune de Levallois-Perret pour éprouver une offre de services de téléphonie (VoIP). Ce projet a été retenu en 2004 dans le cadre de l'appel à projets sur les « technologies alternatives d'accès à Internet » lancé conjointement par la Datar et le Ministère de la Recherche.

Une expérimentation, menée en partenariat avec la commune de Villeneuve-la-Garenne, est par ailleurs en cours afin de tester la mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance sur la boucle locale électrique.

Les récentes avancées des CPL observées en France et dans le monde

Depuis 2003, premiers déploiements commerciaux du CPL haut débit réalisés dans plusieurs pays étrangers (Espagne, Allemagne, Etats-Unis).

Janvier 2004 : lancement du programme de recherche européen OPERA (Open PLC European Research Alliance) en vue de la mise au point d'une spécification « unifiée » pour les équipements CPL large bande à 200 Mbits/s ; l'annonce d'une première spécification ouverte a été approuvée en février 2006.

Avril 2005 : l'Union Européenne recommande aux états membres de « *lever tout obstacle réglementaire injustifié* » au développement des CPL.

L'ARCEP lève officiellement le caractère expérimental des CPL.

Le Ministère de l'Industrie publie un « Guide des bonnes pratiques en matière de courants porteurs en ligne ».

Juillet 2005 : GOOGLE investit 100 millions de dollars en partenariat avec la banque Goldman Sachs dans la société Current Communication Group, engagée dans le déploiement du CPL haut débit dans plusieurs Etats américains.

IBM annonce, à son tour, des projets d'investissement pour la mise en œuvre de solutions d'accès haut débit au moyen de la technologie CPL au Texas ; « *Nous voyons des milliards de dollars d'opportunités dans ce projet* » déclare son Vice-Président, Raymond Blair.

Décembre 2005 : le SIPPAREC définit avec EDF les conditions d'usage des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité pour le déploiement des réseaux d'accès CPL.

Février 2006 : l'Union européenne publie la première spécification ouverte pour les équipements CPL large bande à 200Mbits/s dans le cadre du programme de recherche OPERA (Open PLC European Research Alliance), un premier pas vers la standardisation des équipements.

A propos de l'entreprise MECELEC

L'entreprise MECELEC, créée en 1934, est dès l'origine un spécialiste de l'équipement de réseaux électriques.

A la fin des années 50, MECELEC a pris le tournant du polyester pour la fabrication de matériels de raccordement électriques qui étaient jusque là en métal. C'est ce savoir-faire technologique qui a fondé le succès de la société comme équipementier de réseau électrique d'abord, puis équipementier de réseau télécoms et enfin gaz et eau. C'est aussi sur cette technologie que s'est développée toute une branche d'activité (aujourd'hui cédée) dans le secteur automobile.

Mais MECELEC avait déjà à cette époque d'autres compétences qu'elle a complétées au fur et à mesure des années : connectique, électronique, téléphonie, monétique... Ceci lui a permis d'offrir à ses clients non seulement l'enveloppe, coffret ou armoire, mais aussi l'ensemble des équipements intérieurs, souvent de haut niveau technique.

Aujourd'hui MECELEC est une entreprise de 46,2 millions d'Euros de chiffre d'affaires (2005) et de près de 300 salariés dont l'implantation principale est en Ardèche (Mauves – Saint Agrève), avec des établissements à Fabrègues près de Montpellier, à Vonges près de Dijon, à Bilbao Madrid et Barcelone en Espagne et à Cluj en Roumanie.

La société est cotée sur l'Eurolist – compartiment C d'Euronext Paris. Code ISIN : FR0000061244 – MCLC